

## LISTE DES DECHETS ADMIS ET INTERDITS

Type de déchets	Dépôt de particulier		Dépôt de professionnel		Restrictions, informations complémentaires
	Admis	Interdit	Admis	Interdit	
<b>Les tontes de pelouse, feuilles mortes</b> <b>Les déchets végétaux, les souches</b> exemptes de corps étrangers	<b>X</b>		<b>X</b>		Le diamètre ne doit pas dépasser 12 cm
<b>Le mobilier et les déchets d'ameublement</b> Les meubles, canapés, matelas/sommiers, parties de meubles	<b>X</b>		<b>X</b>		
<b>Les encombrants non métalliques et non toxiques dénommés également « Tout venant »</b> Les portes/volets/fenêtres, moquettes, bâches, laine de verre	<b>X</b>		<b>X</b>		Les cuves à fuel et gazoil non dégazées sont refusées (un justificatif de dépollution est demandé)
<b>Les déchets de plâtre</b> Les plaques de plâtre, cloisons alvéolaires à base de plâtre, carreaux de plâtre	<b>X</b>		<b>X</b>		
<b>Les déchets contenant de l'amiante</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les matériaux inertes chimiquement et physiquement</b> Les gravats de démolition, déblais divers (terre, cailloux, briques, parpaings, ardoises, tuiles, carrelages, faïence...)	<b>X</b>		<b>X</b>		
<b>La ferraille</b> Les pièces majoritairement métalliques, vélos, plomberie, pièces mécaniques	<b>X</b>		<b>X</b>		Les cuves à fuel et gazoil non dégazées sont refusées (un justificatif de dépollution est demandé)

<b>Le bois</b> <b>Le bois d'emballage,</b> <b>palettes, cageots,</b> <b>contreplaqués, panneaux de</b> <b>particules, lambris non</b> <b>traités...</b>	X		X		
<b>Les cartons d'emballage</b> <b>pliés sans plastique ou</b> <b>polystyrène</b> Les cartons pour le conditionnement Electroménager, cartons de déménagements	X		X		
<b>Les pare-chocs automobiles</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les pneumatiques usagés</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les journaux, magazines,</b> <b>revues, brochures, papiers,</b> <b>cartonnettes</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les flaconnages en</b> <b>plastique, briques</b> <b>alimentaires, emballages</b> <b>métalliques</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les huiles de vidanges</b>	X			X	Le volume déposé ne doit pas dépasser 10 litres / jour sur l'ensemble des sites
<b>Les huiles végétales</b>	X			X	Le volume déposé ne doit pas dépasser 4 litres / jour sur l'ensemble des sites
<b>Les textiles, linge de maison</b> <b>et chaussures</b> Les vieux vêtements, linge de maison, chaussures et autres accessoires de maroquinerie	X		X		Les déchets de textiles doivent être déposés dans des sacs fermés
<b>Les piles et batteries</b> <b>usagées</b>	X		X		

<b>Les tubes fluorescents et lampes</b>	X		X		Les déchets provenant de collectivité ou organismes afférents sont acceptés
<b>Les consommables informatiques</b>	X		X		
<b>Les déchets d'équipement électriques et électroniques usagés</b> Le gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateurs...), le gros électroménager hors froid (fours...), les écrans (télévisions, ordinateurs...), les petits appareils électroménagers (sèche-cheveux, perceuses...)	X		X		
<b>Les déchets diffus spécifiques des ménages</b> Les aérosols, peintures colles solvants, acides/bases, produits chimiques divers, produits phytosanitaires, radiographies, chiffons souillés, emballages vides de produits dangereux, filtres à huiles...	X		X		Tous les Déchets Toxiques en Quantité Dispersées (DTQD), qui constituent pour leur activité professionnelles l'équivalent aux déchets diffus spécifiques des ménages sont interdits
<b>Les médicaments</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les bouteilles de gaz</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les extincteurs</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les déchets pyrotechniques</b> Les fusées de détresse, feux à mains, fumigènes	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les déchets de munitions</b>	<b>INTERDITS</b>				

<b>Les munitions et engins de guerre</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les déchets d'activité de soins à risques infectieux perforants</b> (piquants, coupants, tranchants) Provenant exclusivement des patients en auto traitement	<b>X</b>			<b>X</b>	Ces déchets ne sont acceptés que s'ils sont conditionnés dans les récipients réglementaires fournis à cet effet par les officines.
<b>Les déchets hospitaliers, anatomiques ou infectieux</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les déchets d'équarrissage</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les produits radioactifs</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les carcasses de véhicules à moteurs</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les ordures ménagères résiduelles sous toute forme de conditionnement</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les bâches et plastiques agricoles provenant des professionnels</b>	<b>INTERDITS</b>				
<b>Les déchets de balayage ou de nettoyage industriel</b>	<b>INTERDITS</b>				

Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative et pourra être modifiée en fonction des besoins ou de l'apparition de nouvelles réglementations ou filières.

D'une manière générale, sont interdits tous les déchets qui en raison de leur toxicité, de leur poids ou de leur nature présentent des risques pour la sécurité des personnes ou pour l'environnement ou qui dans les conditions actuelles d'exploitation de la déchetterie ne peuvent être pris en charge.